



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général

Projet de procès-verbal de la séance plénière du Comité Central d'Action Sociale (CCAS) des MTE-MCTRCT-MER du 28 mars 2022

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1,0	08/04/2022	Marlène COLONNETTE
1,1	08/04/2022	Raphaël DUFAU
1,2		
2,1		

Compte rendu

Organisé par	Bureau des prestations d'action sociale SG/DRH/D/PSPP/PSPP2
Président	Franck ROBERT
Objet	Séance plénière du CCAS
Date	28 mars 2022
Lieu	Visioconférence et présentiel
Date de rédaction	
Date de diffusion initiale	
Date de validation	

Affaire suivie par

Marlène COLONNETTE - SG/DRH/SGP/PSPP2
<i>Tél. : 01 40 81 66 72/Fax : 01 40 81 60 00</i>
<i>Courriel : pspp2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr</i>

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2021
- 2) Suivi du relevé de décisions
- 3) Point sur les travaux des différentes commissions
- 4) Point budgétaire
- 5) Mini séjours
- 6) Bilan des aides matérielles
- 7) Bilan annuel 2021 : point de suivi du protocole référencement mutuelle (pluriannuel)
- 8) Point CGCV
- 9) Point FNASCE
- 10) Point CAS, avancement du prêt « études »
- 11) Point prêt amélioration habitat
- 12) Questions diverses

Présents

Les représentants du personnel

Au titre de la CGT :

M. Franck ROBERT, président du CCAS et de la commission n° 1 ;
M. Patrice LONGÉ, président de la commission n° 2 ;
Mme Marie-Paule DUBUS-CHAVANIS ;
Mme Jocelyne PELÉ ;
Mme Bernadette COIGNAT ;
Mme Barbara ROUSSAUD.

Au titre de FO :

M. Pascal WEST, secrétaire du CCAS ;
Mme Anne DELAROQUE ;
M. Jacques DOTU ;
Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA ;
Mme Caroline FOREST ;
Mme Françoise LEFEVRE.

Au titre de l'UNSA :

Mme Annie HUYGHE ;
M. Franck MAZET, président de la commission n° 5 ;
Mme Nadine COMTE.

Au titre de la CFDT :

Mme Maryline GROSROYAT ;
M. Éric TAVERNIER ;
M. Yoan MARSANNE.

Au titre de la FSU :

M. Romain ARCANGELI.

Les représentants des partenaires de l'action sociale

Mme Michèle JOSSIER, présidente de la FNASCE ;

M. Stéphane SUTEAU, président du CGCV ;
M. André CHAVAROT, président du Comité d'aide sociale (CAS)

Les représentants de l'Administration

Mme Anne AMSON, cheffe de service du développement professionnel et des conditions de travail, DRH/D ;
Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;
M. Raphaël DUFAU, chef du bureau PSPP2 ;
M. Jean-Pascal BIARD, directeur adjoint, DREAL Nouvelle-Aquitaine.
Mme Marion BAUD, cheffe du bureau de l'appui aux services et de la veille sociale RS3 ;
Mme Nathalie DEGRYSE, adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;
Mme Tatia BOISSIERE-MARCOU, adjointe à la cheffe de bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2
M. Didier BORREL – directeur adjoint – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Les représentantes du service social

Mme Corinne GRUSZKA, conseillère technique nationale de service social, cheffe de pôle service social au bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés PSPP1 ;
Mme Hélène POITOUT LAIRD, CTSS, DREAL Bourgogne Franche-Comté.

Excusés

Les représentants du personnel

Au titre de la CGT

M. Christian MAHUT ;
M. Christian JACQUEMARD ;
M. Michael ROUX ;
M. Laurent LANOÉ.

Au titre de FO

Mme Stéphanie FERRARI-PAILLET ;
M. Serge GRIMAUD.

Au titre de l'UNSA

Mme Marielle CUNY ;
M. Christian MALGARINI.

Au titre de la CFDT

Mme Martine LE GOUIC PROVOOST.

Les représentants des partenaires de l'action sociale

M. Stéphane VACHET, FNASCE ;
M. Dominique JARDIN, vice-président du CGCV ;
M. François GODLEWSKI, vice-président du CAS.

Les représentants de l'Administration

M. Jacques CLÉMENT, directeur des ressources humaines ;

Mme Katia SANSONE, cheffe du bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2 ;
M. Pierre ROUX, adjoint à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail ;
M. Julien CUSTOT, directeur adjoint DREAL Pays de Loire ;
Mme Sandrine-SELLIEZ-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche ouest.

Le quorum étant atteint, **M. Franck ROBERT** ouvre la séance à 14 heures 45 et invite ensuite les organisations syndicales à faire part de leurs déclarations liminaires. Celles-ci sont jointes en annexe.

Mme Anne AMSON (cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail) indique que l'administration s'associe à l'hommage que les représentants du personnel ont souhaité rendre à leurs collègues récemment décédés, MM. Max Marcolini, ancien président de la FNASCE et Luc Decarrière, ancien secrétaire du CCAS.

Une minute de silence est observée en mémoire de messieurs Marcolini et Decarrière.

En réponse aux déclarations liminaires, Madame AMSON signale avoir pris bonne note de la prise de position des organisations syndicales sur la situation ukrainienne et à son impact sur le coût de la vie, même si ces dernières sortent du champ du CCAS. S'agissant du chantier important inscrit à l'agenda social en matière de réflexion sur l'avenir de l'action sociale ministérielle, ce chantier d'ampleur qui nécessite une réflexion approfondie fera l'objet d'un point lors du prochain CCAS. Différents scénarii peuvent, en effet, être envisagés, dans un cadre qui sera de toutes façons concerté.

En ce qui concerne l'harmonisation tarifaire en matière de restauration collective pour les agents des DIR et des DIRM, elle précise que la sous-direction PSPP a commencé à travailler sur l'élaboration d'une enquête dans l'objectif d'établir un bilan par rapport aux mesures prises en 2021 et réaliser une étude de faisabilité sur une éventuelle nouvelle phase d'harmonisation portant sur un champ complémentaire.

Elle ajoute que les questions relatives au nouveau prêt demandé par les organisations syndicales ainsi que l'organisation des mini-séjours proposés par le CGCV seront abordées dans la suite de la réunion.

S'agissant de l'action sociale en DDI, elle précise que le Ministère était représenté au groupe de travail ayant échangé sur l'action sociale dans les directions départementales interministérielles (DDI). Le sujet est donc attentivement suivi par l'administration, comme visiblement par les organisations syndicales du pôle ministériel qui y ont aussi participé pour que l'éventuelle mutualisation repose sur une concertation préalable.

Concernant la protection sociale complémentaire, se pose la question de l'issue de l'actuel référencement qui arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le ministère va expertiser si la date de fin de ce référencement est susceptible d'évoluer. La convention de référencement ne prévoit pas de clause de dénonciation mais la possibilité d'une rupture anticipée sera néanmoins examinée s'il était confirmé que cette voie est possible.

Elle conclut ses propos en évoquant les projets de prêts qui seront examinés en séance. Différentes propositions d'amélioration de ces prêts ont été formulées lors des déclarations liminaires. Ces propositions devront faire l'objet d'une évaluation, afin de vérifier les arbitrages pouvant raisonnablement être arrêtés en la matière.

A la demande d'organisations syndicales, Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU

(sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) aborde le sujet du centre de loisirs de Lyon. Se pose la question de la soutenabilité du fonctionnement du centre. La DREAL a été accompagnée par l'administration centrale, en l'occurrence par PSPP, notamment dans la rédaction de la convention et de son montage financier. Le problème est que l'administration ne peut se porter caution pour le loyer, pour des raisons de faisabilité juridique.

Certaines difficultés ont pu être surmontées, moyennant une dotation financière plus importante. La DREAL s'avère tout à fait favorable au maintien de cette prestation, mais, pour autant, la question de la caution pose toujours un problème.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) estime que cette situation découle d'une décision de la DREAL, suite au départ de l'agent assurant les fonctions de directeur, de remettre à la charge de l'association le bail avec le Grand Lyon. Il est incompréhensible que, pour un centre de loisirs ministériel, la DREAL ne puisse assumer la charge de ce bail.

M. Pascal WEST (FO) précise que les organisations syndicales resteront attentives à la manière dont les différents chantiers évoqués seront menés.

Il fait part d'une demande de revalorisation de la prestation pour les arbres de Noël de 40 à 44 euros qui faisait partie des sujets d'harmonisation interministérielle, et note que cette proposition devra être estimée puis arbitrée.

Il espère aussi que les problèmes juridiques concernant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Lyon puissent être rapidement résolus.

En réponse aux organisations syndicales, Mme ISABELLE PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) insiste sur le fait que la refondation de l'action sociale se réalisera bien dans la concertation. La réunion des présidents de CLAS, prévue début juin, constituera aussi l'occasion de réaliser un point sur ce sujet et de l'alimenter.

Elle ajoute qu'aucune décision n'a pour le moment été prise concernant la revalorisation de la prestation de 40 à 44 euros, mais les travaux de convergence se poursuivent, et le montant du cadeau de Noël fera évidemment partie des sujets abordés. Elle confirme que sa sous-direction est très impliquée sur les travaux interministériels de convergence et reste attentive à une revue des prestations, ministère par ministère, qu'il serait envisageable de transposer.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) souhaite revenir sur la situation particulière des agents du MTE transférés au sein des SGCD, qui ont perdu des prestations d'action sociale ministérielle auxquelles ils avaient originellement droit, notamment la PUSS (prestation unique de soutien à la scolarité). Certains collègues, principalement des femmes seules avec deux enfants à charge, ont perdu jusqu'à 700 euros. Cette conséquence ne leur a jamais été clairement énoncée. Elle indique que dans certains départements, les prestations des agents des SGCD ont pu être gérées comme celles de leurs collègues de la DDTM, permettant d'amortir cette perte. La CGT demande un état des lieux de la situation.

1) Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2021

Le procès-verbal du CCAS du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2) Suivi du relevé de décision

M. Franck ROBERT (président du CCAS) remercie l'administration d'avoir réalisé le relevé de conclusions envoyé aux membres du CCAS, permettant le suivi des différents points abordés lors du dernier CCAS. Certains points ont fait l'objet de réponses de l'administration. D'autres points doivent encore être éclaircis, comme celui du principe de gratuité concernant les actions des CLAS.

M. Raphaël DUFAU (chef du bureau des prestations d'action sociale) confirme que les présidents de CLAS concernés par la demande d'une participation aux agents ont été sollicités. Un tableau de synthèse sera fourni, permettant d'identifier les CLAS ayant organisé des actions avec une telle participation financière demandée aux agents ainsi que les motifs fondant cette participation.

L'objectif était de comprendre ce qui a motivé ces CLAS à exiger des participants une contribution financière, ainsi que le montant de cette dernière. Les données sont en cours de consolidation et seront ensuite communiquées aux membres du CCAS.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) ne comprend pas qu'il ne soit pas possible de communiquer un calendrier concernant l'évolution de l'action sociale ministérielle, prévue dans l'agenda social en 2021. Le mandat se termine en novembre 2022, il serait temps d'aborder le sujet. La notion de co-construction reste très floue. Les deux pistes en cours concernent l'évolution des DIR, dont la restructuration ne sera pas terminée avant fin 2023, et l'interministériel ou plutôt le Ministère de l'Intérieur.

Le budget 2023 n'est pas du tout évoqué, les organisations syndicales se demandent si elles vont découvrir de nouveaux transferts de crédits d'action sociale ministérielle vers le MI. Elles sont très inquiètes du manque d'information concernant ces futures évolutions.

Mme Anne AMSON (cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail) indique qu'une méthode et un calendrier seront proposés au prochain CCAS.

Mme ISABELLE PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) ajoute que l'administration a entendu le message des organisations syndicales qui ne souhaitent pas une révolution de l'action sociale. En revanche, il est bien nécessaire de tenir compte de l'interministérialité. Certains chantiers ont déjà débuté, visant à mettre à plat les prestations : prêt « vert », expérimentation du prêt « études ».

Elle ajoute que sur le plan budgétaire, à ce jour, aucune discussion ne porte sur des transferts de crédits au titre du PLF 2023.

M. Pascal WEST (FO) a bien pris note de cette volonté de travailler sur l'action sociale ministérielle. Lors d'une précédente réunion sur les DDI, il a bien été indiqué que chaque ministère gère actuellement son action sociale ministérielle. Quel que soit le

planning, il faut que ce sujet soit abordé de manière concertée, afin que chacun y trouve sa place.

3) Point sur les travaux des différentes commissions

M. Franck ROBERT (président du CCAS) trace le bilan de la commission n° 1 « animation ».

Depuis le dernier CCAS, a eu lieu une formation des présidents de CLAS. Sur 11 candidats, 9 ont été retenus, et 7 nouveaux présidents ont suivi cette formation dispensée par le CVRH de Toulouse. Les participants ont exprimé leur satisfaction générale, tant sur la forme que le fond, à l'issue de la formation. La prochaine session devrait avoir lieu courant mai.

Par ailleurs, les CLAS comptent une vingtaine de nouveaux présidents, suite à des départs en retraite et des transferts aux SGC d'anciens présidents. Il reste encore neuf CLAS sans président. Deux CRCAS ne sont pas créées.

Pour la commission n°1, avait été inscrite à l'ordre du jour la rencontre des présidents de CLAS. Un groupe de travail s'est tenu le 18 mars pour commencer à réfléchir à l'organisation de cette rencontre, qui aura lieu le 31 mai, ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 juin. L'objectif est de tirer un bilan et d'identifier les perspectives à venir concernant le devenir des CLAS.

Beaucoup de sujets devraient être débattus lors de ces journées, notamment le fonctionnement avec les SGCD, les relations avec les partenaires associatifs et les SRIAS. Le but est de capitaliser sur des pratiques et de tendre vers des améliorations, des harmonisations. Le groupe de travail doit se réunir encore à deux reprises d'ici fin mai pour finaliser l'organisation de ces rencontres.

Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA (FO) juge pertinent, si ces dates sont retenues, d'avertir les présidents de CLAS afin que ces derniers puissent s'organiser en conséquence.

M. Patrice LONGÉ (CGT) présente le bilan de la commission n°2 « restauration-logement ». Cette dernière a surtout travaillé sur l'état de consommation des crédits de restauration et sur l'harmonisation des subventions repas en DIR. La commission est en attente de l'enquête qui doit être réalisée au sein des services. Certains agents restent encore très isolés, loin d'un RIA ou d'un RA. La mise en place de titres-restaurants serait peut-être pertinente, en en définissant les montants. L'enquête permettra d'avancer sur ce point.

La commission a également travaillé sur le prêt « vert ». Il restera encore à définir le contenu exact ainsi que le montant, puis à en tirer le bilan. Dans la même logique, le prêt « études » doit être lancé avant d'en tirer le bilan.

La commission cherche à mettre en place de nouvelles prestations sociales ministérielles pour les différents agents.

M. Jacques DOTU (FO) aborde les travaux de la commission n° 3 « budgétaire ». Les

documents préparatoires s'avèrent assez explicites. Les services ayant demandé des DRICE les ont bien obtenus. De nombreuses sous-consommations ont été constatées, avec une vigilance qui s'impose sur l'évolution du rythme de consommation.

Mme Maryline GROSROYAT (CFDT) indique que la commission n° 4 « actions collectives » a élaboré un guide à destination des présidents de CLAS, expliquant comment remplir les fiches thématiques. Ces dernières ont également été retravaillées, afin d'en faciliter le remplissage. La dernière commission a abordé la refonte de la typologie des crédits d'action collective, qui doit être présentée à la commission n°1, puis au CCAS, probablement en juin.

M. Franck ROBERT (président du CCAS) précise qu'à la prochaine commission n°1, durant laquelle sera examinée la typologie des actions CIL, les représentants de la FSU et de l'UNSA seront conviés pour apporter leur point de vue sur les propositions formulées.

M. Franck MAZET (UNSA) explique que plusieurs des sujets travaillés par la commission n°5 vont être abordés au cours de cette réunion.

Il ajoute que la réunion de travail concernant l'organisation d'un séminaire destiné aux agents consacré à la préparation du départ à la retraite a été repoussée en avril.

4) Point budgétaire

M. Raphaël DUFAU (chef du bureau des prestations d'action sociale) précise que ce point a été présenté lors de la commission n°3 de février, avec un retour sur la gestion 2021 et la consommation des crédits en 2021.

En ce qui concerne l'année 2021, pour le hors titre 2, la consommation doit être appréhendée au regard de la dotation 2021 qui s'élevait à 14 146 153 euros.

Il faut garder en tête que l'année 2021 a été marquée à la fois par la crise sanitaire et la mise en place des SGCD. Au 31 décembre 2021, la consommation totale (services déconcentrés et administration centrale) s'élevait à 12 800 967 euros, soit un taux de consommation de 91 %, qui reste toutefois bon au regard des éléments de contexte et de la baisse objective des dépenses de restauration. Cette consommation s'avère en baisse par rapport à 2020. Concernant le titre 2, la consommation est également en légère baisse, à – 10 %, et s'établit à 1 696 957 euros. Cette baisse concerne aussi bien l'aide à la scolarité que l'allocation parent d'enfant handicapé et les aides matérielles.

La dotation 2022 pour l'action sociale se monte à 15 619 641 euros en autorisations d'engagement et 14 472 372 euros en crédits de paiement. Deux éléments doivent être pris en compte afin de tracer des comparaisons avec les données de l'année précédente, à savoir le transfert des crédits de restauration collective des agents des DDI sur le programme 216 du Ministère de l'Intérieur au 1^{er} janvier 2022, pour 2 155 306 euros, et le transfert du « sac à dos » action sociale et prévention des risques professionnels des agents du pôle ministériel ayant rejoint les SGCD, pour 437 598 euros.

Pour mémoire, en 2021, la dotation se montait à 16 546 153 euros. Une fois défalqués les deux transferts susmentionnés, la dotation 2022 est en hausse par rapport à 2021 en ce qui concerne le ratio par agent.

M. Pascal WEST (FO) constate que l'année précédente, ont été consommés 12 800 967 euros, pour 14 127 594 euros de crédits, ce qui correspond à une situation de sous-consommation d'environ 1,4 million d'euros, dont un tiers peut être imputé à CRHAC. Des points de vigilance ont pourtant régulièrement été émis sur ce sujet.

Répartie sur les 254 jours ouvrés, la sous-consommation des crédits se monte donc à 5 500 euros par jour. Il faudra s'assurer que le budget puisse être consommé au maximum en 2022.

M. Franck MAZET (UNSA) pense, qu'en 2022, certaines régions vont se retrouver en surconsommation par rapport à leur dotation. Celle qu'il représente en tant que président de CRCAS atteindra ainsi une consommation de 59 000 euros en juin, pour un DRICE de 55 000 euros, sachant qu'aucun crédit n'a été accordé pour les CIL. Pour une année normale de fonctionnement de la région Centre-Val de Loire, il manque environ 34 000 euros.

L'évaluation des besoins a été mal réalisée et les présidents de CIL ont été invités à mettre en place de nouveaux types d'actions pour engranger des financements complémentaires. Plusieurs SGC dysfonctionnent et éprouvent des difficultés à assurer les paiements. Des demandes de crédits complémentaires seront certainement effectuées par plusieurs régions.

M. Yoan MARSANNE (CFDT) revient sur la consommation en HT2 et s'interroge sur le total des ETP cibles, dont il serait souhaitable de disposer au 31 décembre 2021.

M. Raphaël DUFAU prend le point et va se rapprocher des services disposant du chiffrage des effectifs.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) se demande si les transferts de solidarité de 2021 apparaissent au bilan 2021. Un autre sujet, récurrent, porte sur le paiement des prestations à destination des collègues des DREAL. Certains présidents de CLAS ne comprennent pas les montants de dotation CIL que la DREAL leur a indiqués. Ces derniers ne couvrent pas toujours les frais engendrés.

Il conviendra de répondre rapidement aux inquiétudes des collègues concernant l'attribution des crédits pour 2022. Il ne faudra en effet pas leur reprocher de ne pas avoir consommé, s'ils ne disposent pas de l'assurance de bien recevoir les crédits nécessaires.

Enfin, elle informe les autres membres du CCAS qu'au niveau du MI, vient d'être reçu le complément de budget de restauration collective, la faible dotation reçue correspondant uniquement à la dotation des agents DDI transférés au SGCD de l'année précédente. Elle considère que les présidents de CLAS doivent s'intéresser aux dotations concernant la restauration collective, pour les DDT et DDTM, même si le Ministère n'est pas le pourvoyeur de ces crédits.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) explique que la gestion budgétaire s'est avérée extrêmement compliquée en 2021, en raison de la crise sanitaire, avec un effet de « yoyo », dû à des fermetures de restaurant, au télétravail obligatoire, puis incitatif, se traduisant par un fonctionnement plus ou moins perturbé des services. Il a été observé une concentration de la dépense dans les derniers mois, en particulier pour CRHAC, même si le niveau est resté moindre que les précédentes années. Les services ont réalisé un travail remarquable en fin de gestion, afin de pouvoir régler un maximum de factures. Le taux de consommation reste finalement assez élevé.

Pour 2022, quelques services font effectivement état de dotations insuffisantes. Il est pour l'instant compliqué de connaître la part de difficultés budgétaires liées aux transferts de crédits, rendant impossible toute comparaison entre 2021 et 2022. Pour autant, le problème est indéniable et sera rapidement examiné pour vérifier que les services ne prennent notamment plus en charge les dépenses de restauration des agents affectés en DDI. Une réponse sera prochainement formulée aux services, dont les besoins seront sans difficulté couverts par des crédits complémentaires, si nécessaire. Les services sont tout d'abord censés consommer à plein l'enveloppe dont ils disposent, même s'il peut exister un sujet autour de la notification des crédits CIL ; qui justifie effectivement de regarder de plus près la situation.

En ce qui concerne la PSC, le montant des transferts de solidarité, en augmentation, se montait à un peu plus de 140 000 euros au titre de 2021. Les chiffres ne sont pas encore disponibles pour l'année 2022. L'augmentation observée est liée à l'augmentation du nombre des adhérents.

M. Yoan MARSANNE (CFDT) s'enquiert de l'échéance à laquelle il sera possible d'obtenir une réponse quant aux transferts de solidarité pour 2022.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) pense pouvoir en disposer en juin de l'année N+1. Un travail préparatoire doit être réalisé sur le montant des prestations, des cotisations, afin de tenir compte de la solidarité intergénérationnelle. Un travail de vérification du chiffrage de ces transferts doit également être mené par le cabinet d'actuaire qui assiste la DRH dans le suivi du référencement et le respect par la MGEN de ses obligations.

5) Mini-séjours

M. Stéphane SUTEAU (président du CGCV) présente le projet de document adressé aux membres du CCAS. Ce projet est l'émanation d'une réflexion au sein de la commission n°4, entre l'administration, le CCAS et le CGCV. L'objectif est de redynamiser une charte des mini-séjours s'étant avérée peu concluante au fil des deux dernières décennies, avec très peu de mini-séjours organisés.

Il rappelle que les accueils collectifs de mineurs recouvrent toute une typologie de séjours, avec ou sans hébergement. Ces séjours sont évidemment à déclarer à l'autorité de tutelle, le SDJES (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport), placé sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale. Il a été proposé différents types d'actions à travers ces divers types de séjours : la découverte d'une

métropole et de ses aspects culturels, un week-end à la mer ou à la campagne associé à l'accès à des lieux de loisirs. La participation à des mini-séjours permet de découvrir le concept de colonie de vacances. Evidemment, plus les CIL seront mobilisés, plus la participation des familles sera réduite, notamment par le biais du quotient familial. Quelques propositions de tarifs sont indiquées pour différents séjours. Les recettes seraient constituées des CIL, de la PIM et de la participation des familles.

M. Éric TAVERNIER (CFDT) estime que, lorsque les présidents de CLAS établiront leur budget, ils entendront maintenir les activités qu'ils mènent habituellement. Cette prestation supplémentaire, prise en charge sur les crédits CIL, devra faire l'objet d'un regard attentif, permettant d'incrémenter les demandes de budget pour l'année suivante.

M. Pascal WEST (FO) juge que relancer les mini-séjours constitue une excellente initiative. En 2019, avant la pandémie, seuls trois mini-séjours avaient été réalisés, sur 680 actions menées. La dynamique à relancer ne doit pas occulter la participation financière des parents qu'il sera nécessaire de définir et de dimensionner. Les CIL devront aussi être augmentés afin de prendre en compte ce type de projets.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) pense, comme évoqué dans sa déclaration liminaire, qu'il serait intéressant de présenter la fiche complétée, avec des exemples de tarifs. La commission n'a pas évoqué la question de la participation des parents. Le sujet mérite encore d'être travaillé. L'objectif est de pouvoir mettre en place plusieurs séjours en 2023, mais il faut savoir comment l'Administration est prête à s'engager. La politique d'attribution des crédits CIL doit évoluer, sous peine de ne permettre qu'aux services de taille conséquente de pouvoir organiser ces séjours.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) tient à rappeler que l'attribution de ces crédits est liée à la présentation d'un programme. Il faut l'examiner dans un contexte plus global des actions portées par les CLAS. L'administration ne se situe donc pas, à ce jour, dans une optique d'augmentation de l'enveloppe nationale des crédits CIL. En revanche, les mini-séjours constituent une prestation présentant un grand intérêt, sur laquelle des échanges auront certainement lieu avec les collègues des DREAL, afin d'identifier leur impact. Il faut d'abord lancer cette prestation, que les CLAS l'insèrent dans leur programme de travail, avant de commencer à envisager une éventuelle augmentation de l'enveloppe qui est examinée au plan local et dans le cadre d'un programme de travail présenté par le CLAS.

M. Éric TAVERNIER (CFDT) entend bien l'argument mais tient à souligner que, si cette expérimentation est menée, il faut que cette dernière soit bien prise en compte dans les demandes de crédits CIL. À défaut, les CLAS se verront dans l'obligation de renoncer à des actions qu'ils mènent habituellement. Certains d'entre eux disposent de budgets plus que limités, même en jouant sur la solidarité régionale, et sont confrontés à une fin de non-recevoir lorsqu'ils souhaitent les augmenter pour proposer de nouvelles actions. Sans promouvoir une augmentation nationale des crédits CIL, il faudrait néanmoins pouvoir l'envisager si l'expérience est menée dans certains départements.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) souligne l'existence de réels blocages au niveau régional.

A une époque, il était possible de monter de gros projets. Ce n'est plus le cas actuellement. Certains collègues disposent de budgets bien trop insuffisants et leurs projets sont bloqués faute de financements, alors que d'autres basculent le reliquat de leurs crédits CIL sur leur arbre de Noël. Il faut pouvoir aider les CLAS à monter des actions.

Elle ajoute que la proposition de mini-séjours nécessite d'abord un nouvel examen en commission afin de déterminer des conditions de participation homogènes.

M. Franck ROBERT (président du CCAS) remercie M Suteau et le CGCV pour le travail réalisé.

Des éléments doivent encore être éclaircis, le sujet va donc être renvoyé à la commission n°4 pour continuer à avancer sur ces questions.

6) Bilan des aides matérielles

M. Raphaël DUFAU rappelle que le bilan des aides matérielles 2021 a été présenté en commission et a ensuite été transmis à l'ensemble des membres.

L'année a été marquée, comme en 2020, par la crise sanitaire. Il est constaté un recul du nombre de bénéficiaires. 550 aides ont été accordées en 2021 (685 en 2020) pour 544 bénéficiaires (685 en 2020). Le total des aides octroyées atteint 889 114 euros (947 823 euros en 2020), mais le montant moyen des aides attribuées s'avère en hausse, à 1 674 euros contre 1 384 euros en 2020. 43 % des aides ont été supérieures à 2 000 euros (30 % en 2020), témoignant sans doute de situations financières davantage dégradées.

Un peu plus de 10 % des bénéficiaires disposent d'une moyenne économique journalière négative, avec un montant des charges qui est supérieur à celui des ressources.

Mme Corinne GRUSZKA (conseillère technique nationale de service social, cheffe de pôle service social au bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés) souligne deux éléments de cette présentation : le nombre d'aides matérielles est certes en baisse, mais le montant moyen reste plus élevé. Il importe aussi de noter que 10 % des agents affichent une moyenne économique journalière négative. Certains ménages ont réussi à contenir leurs difficultés financières durant l'année 2020, mais ont dû faire appel au service social en 2021 avec des situations financières complètement dégradées.

M. Yoan MARSANNE (CFDT) revient sur un tableau concernant les prêts d'installation sur 2021-2022. Ces bilans montrent également une augmentation des dossiers accordés et du montant octroyé. La CFDT souhaite donc alerter l'Administration sur les difficultés plurielles des agents du Ministère, et faire part de sa vigilance quant à la politique engagée sur la refonte de l'action sociale.

M. Pascal WEST (FO) constate, sur ces bilans d'aides matérielles, une baisse d'effectifs ces dernières années, mais cette dernière ne justifie pas la baisse des aides accordées. Si en 2021, le total s'établit à 889 000 euros, il atteignait plus d'1,1 million

d'euros en 2018. Il est aussi inquiétant de constater que 10 % des demandes présentent une moyenne économique journalière nulle ou négative, ce qui montre toute l'importance du service social. Les aides supérieures à 2 000 euros ont augmenté, en réponse à une vraie demande. Il est rassurant de voir que les montants ne sont pas plafonnés.

Par ailleurs, son syndicat fait part de sa satisfaction concernant la formation des membres de la commission des aides matérielles.

Mme Corinne GRUSZKA (conseillère technique nationale de service social, cheffe de pôle service social au bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés), rappelle que la moyenne économique journalière négative est un critère du bilan uniquement introduit depuis l'année précédente. En période de crise sanitaire, certaines situations ont été très complexes, avec, par exemple, des conjoints des agents relevant du secteur privé se retrouvant en arrêt maladie, mais en éprouvant des difficultés à recevoir le paiement de leurs indemnités journalières. Les complémentaires santé ne sont pas toujours intervenues pour assurer le maintien des salaires, ce qui a pu entraîner des moyennes économiques journalières économiques négatives dans certains foyers. Ce critère est suivi avec la plus extrême vigilance. Il devra être étudié en 2022 afin de voir son évolution et vérifier si ce taux est lié à la crise sanitaire.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) revient sur les difficultés des collègues dont le conjoint relève du secteur privé et estime que la situation économique risque de rester compliquée durant plusieurs mois, d'autant que les prêts garantis par l'Etat arrivent en phase de remboursement. L'inflation et les difficultés d'approvisionnement, sans même parler de la guerre en Ukraine, jouent également un rôle dans le climat économique dégradé.

Les situations individuelles ont donc peu de chances de s'améliorer. De plus, des difficultés de gestion et/ou de transmission des données sont venues se greffer à ces situations individuelles. Il serait intéressant de savoir quel dispositif la DRH met en place, en liaison avec les SGCD, les PSI et les services au niveau régional, afin d'alerter sur des situations extrêmes. Des agents déjà malades, donc fragiles physiquement ou psychologiquement, se retrouvent à gérer des dossiers incompréhensibles, faute de courriers explicatifs.

Par ailleurs, le fonctionnement des certaines commissions locales s'occupant des prêts sociaux ne paraît pas toujours pertinent. Il faudrait parfois transformer un prêt social en secours pour des situations précises. Les agents doivent être responsables et autonomes, mais certains ont aussi besoin d'aide, plutôt que de se voir octroyer un prêt qu'ils ne seront pas en mesure de rembourser.

Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA (FO) souhaitait intervenir sur les dysfonctionnements de l'administration. En administration centrale, ces derniers représentent actuellement quasiment un quart des dossiers d'aides matérielle. Des agents se retrouvent parfois dès le début du mois sans ressources, dans l'incapacité de faire face à leurs besoins alimentaires. Pour d'autres, en longue maladie, des reprises sur salaire sont effectuées, sans qu'ils reçoivent les titres de perception, sans recevoir de mail de leur BRH de proximité.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) s'enquiert des éléments sur lesquels portent les dysfonctionnements de l'administration.

Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA (FO) explique que certains agents ne sont pas payés, suite à des problèmes avec la DGFIP. Toutes les OS ont saisi l'administration centrale en CTAC sur ce point dernièrement. Lorsque les agents sont arrêtés, des reprises ont parfois lieu trois ou quatre mois plus tard, mais sans que les agents concernés ne soient informés. Par ailleurs, la transmission de l'attestation aux mutuelles par le bureau de paie s'avère parfois particulièrement longue, les agents peuvent se retrouver sans indemnité durant quatre à six mois.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) alerte également sur des retards de commissions. Les comités médicaux vont désormais devenir des commissions médicales, mais l'arrêté ne date que de mi-mars, il va donc falloir des arrêtés de composition de cette nouvelle structure.

Elle note aussi qu'il est parfois difficile de trouver des médecins experts, sur certaines spécialités, dans certaines régions. Un retard important existe alors pour passer les agents en congé de longue maladie. Des collègues se retrouvent en disponibilité d'office pour raisons de santé (DORS). Sous l'expression de « dysfonctionnements de l'administration », se retrouvent en réalité de multiples situations individuelles qui doivent être suivies par l'ensemble des services de la DRH.

Mme Annie HUYGHE (UNSA) décrit, pour les Hauts-de-France, un important problème de dysfonctionnement avec le comité médical du Nord, notamment en 2020. Les dysfonctionnements de l'administration sont donc à considérer au sens large, il ne s'agit pas forcément d'une difficulté de gestion individuelle de dossier par les services, mais aussi d'articulation avec le comité médical.

La création des SGCD a aussi ralenti l'instruction des dossiers, des procédures, rajouté des délais supplémentaires. Pour des agents en attente de reconnaissance de congé de longue maladie, de longue durée, les services paie n'ont pas hésité à les basculer en demi-traitement en redoutant de ne pouvoir récupérer l'indu s'ils ne passaient pas en CLM ou en CLD.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) reconnaît des retards, à l'échelle ministérielle. La DGAFP vient d'ailleurs d'interpeller les Ministères afin que ces derniers désignent les membres des comités départementaux. Les procédures s'avèrent également extrêmement lourdes. Le passage devant un comité médical constitue une formalité substantielle. La réglementation est aussi compliquée.

La sous-direction PSPP réfléchit donc actuellement à la manière de mieux aider les services. Une seule personne, au sein de la sous-direction PSPP, est référente nationale pour la médecine statutaire. Elle est sans cesse interpellée sur des situations individuelles.

M. Éric TAVERNIER (CFDT) tient à aborder la situation de la région Ile-de-France, où

le nombre d'aides accordées ces dernières années a drastiquement chuté. Il s'agit de la région de France, hors l'administration centrale, qui possède le plus faible nombre d'aides par nombre d'agents, alors même que le coût de la vie est parmi les plus importants. Se pose vraiment la question du nombre d'aides accordées dans cette région, surtout au regard de la période de crise sanitaire.

7) Bilan annuel 2021 : point de suivi du protocole référencement mutuelle (pluriannuel)

M. Raphaël DUFAU (chef du bureau des prestations d'action sociale) indique que les éléments présentés ont été soumis au comité de suivi du référencement en février 2022. Il s'agit d'un point de situation à fin novembre 2021. La MGEN n'avait pas encore eu la possibilité de consolider les données à fin décembre.

La présentation intègre les données sur les populations protégées dans le cadre de l'offre référencée. Aucune donnée ne porte, en revanche, sur les transferts de solidarité eux-mêmes, ces derniers étant consolidés plus tard dans l'année. Est donc constatée une augmentation du nombre d'agents protégés assez importante à fin 2021. Cette augmentation porte sur les différentes populations : actifs, retraités, conjoints. Les seniors et les agents du pôle ministériel s'avèrent principalement concernés, pour des garanties haut-de-gamme en santé et milieu de gamme en prévoyance.

M. Pascal WEST (FO) rappelle que FO est exclu du comité de suivi, puisqu'il n'a pas signé le protocole d'accord pour la mise en place de ce référencement. Au 30 novembre 2021, 3 437 agents et leur famille sont protégés. En 2018, lors de la fusion MGEN et MGET, 28 000 agents ont adhéré à cette mutuelle. Force est de constater qu'il n'existe pas d'adhésion massive à la nouvelle offre référencée. Avec le nouveau contrat collectif obligatoire, la participation de l'employeur permettra de passer de 15 à 30 euros pour les agents. Lorsque les premiers ministères à passer au nouveau système de PSC disposeront de ces nouveaux contrats collectifs, il sera alors possible de s'inspirer de leurs pratiques dans la négociation du nouveau contrat.

Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA (FO) souligne que l'offre référencée de la MGEN ne répond pas aux attentes des agents, puisque le nombre de bénéficiaires reste faible. Par ailleurs, 25 % des membres participants sont âgés de plus de 61 ans. Le contrat de l'offre référencée s'avère en effet plus intéressant pour les agents de plus de 60 ans, proches d'un départ en retraite. Ils ne remplissent pas de questionnaire de santé, ne sont pas soumis à une sur-cotisation. Le nombre d'actifs concernés reste donc minimaliste. L'offre référencée de la MGEN pourrait s'avérer intéressante si elle était prise en charge à 50 %.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) confirme que les agents ont profité de la nouvelle offre de la MGEN non référencée, proposée en parallèle par la MGEN au même moment que le référencement, cette nouvelle offre s'avérant beaucoup plus intéressante. Actuellement, les collègues bénéficiant des 15 euros bruts disposent d'une couverture par un organisme de protection sociale complémentaire.

La CGT est très inquiète d'une éventuelle réouverture des discussions pour obtenir un contrat collectif.

M. Pascal WEST (FO) indique que les élus seront présents pour participer à la discussion et aboutir à un contrat collectif à adhésion obligatoire, tel que prévu dans l'accord interministériel, afin de faire bénéficier les agents de la pleine participation à 50 % de la part de l'employeur. En l'absence d'accord, le panier ministériel qui a été signé sera appliqué.

Mme Nathalie DEGRYSE (adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) précise en complément qu'au 1^{er} janvier 2026 au plus tard, un contrat collectif à adhésion obligatoire sera mis en place. Ce contrat s'imposera donc à tous les agents. Une négociation interministérielle a déjà eu lieu et a permis de définir un panier de soins minimal. C'est la base d'un engagement de financement de l'employeur à hauteur de 50 %. Des retraités et des ayant-droits pourront également bénéficier de cette offre, avec un mécanisme de financement assez complexe mais déjà bien défini. Un volet d'actions de prévention a également été prévu et s'imposera à tous les ministères.

Il s'agira donc de négocier sur la base de cet accord interministériel afin de le décliner au niveau ministériel. La deuxième phase concernera la conclusion d'un contrat, avec un prestataire, suite à un appel d'offres. L'accord interministériel prévoit également un processus de suivi très partenarial. Pour cette couverture santé, il s'agira donc d'une toute autre logique que la logique actuelle, tant dans la conception que dans la mise en œuvre.

M. Jacques DOTU (FO) se demande alors pour quelles raisons la promotion du référencement actuel se poursuit.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) estime que les deux sujets ne s'avèrent pas incompatibles. La promotion de l'offre actuelle permettra peut-être à cette offre de trouver un nouveau public. L'investissement a été très lourd, il est intéressant de favoriser de nouvelles adhésions. Pour autant, seront préparés le changement et la bascule vers un système totalement différent.

M. Pascal WEST (FO) juge pertinent ce nouveau contrat. Ce dernier sera aussi ouvert aux retraités, avec une cotisation plafonnée à un certain montant. Le panier signé au niveau interministériel comporte également une part solidaire individuelle. La cotisation tiendra compte du revenu de l'agent concerné. Les processus de solidarité intergénérationnelle seront aussi pris en charge.

8) Point CGCV

M. Stéphane SUTEAU (président du CGCV) explique que, sans surprise, l'activité du cgcv a été impactée par la pandémie, que ce soit dans les séjours de vacances ou pour l'exploitation des centres de vacances de l'Etat. En 2019, 3 173 mineurs ont été accueillis pour des séjours estivaux, contre 1 618 en 2020 et 2 438 en 2021. Des orientations fortes ont été prises, afin de permettre une relance en 2021, notamment par un plan de relance social et solidaire, avec le gel des tarifs et une remise exceptionnelle de 50 euros. A été conservée une exigence de santé, auprès de tous les participants, mineurs ou adultes, avec notamment, en août 2021, un parcours vaccinal complet afin de se rendre à l'étranger.

La pandémie a permis de souligner le rôle éducatif des colonies de vacances, mais également leur rôle au niveau sanitaire, à travers le développement d'activités sportives, l'alimentation, la vie collective et sociale ou encore le temps de sommeil et la diminution du temps d'utilisation des écrans. Les résultats positifs sont également dus à la pédagogie des équipes. 9 directeurs sur 10 sont des enseignants et la grande majorité des éducateurs sont des étudiants. Mi-juin, tous les séjours dans les DOM-COM ont été annulés pour des raisons sanitaires, et ont été remplacés par des accueils en Grèce et en Corse.

En 2019, 4 753 enfants ont été accueillis, pour 2 505 en 2020 et 2 729 en 2021, sachant que le Gouvernement a annulé fin janvier les séjours d'hiver 2021 comptant alors 714 inscrits. Durant la période estivale, une majorité des mineurs accueillis sont issus de familles recomposées, ce qui pose des difficultés, notamment dans l'accueil des plus petits.

L'intérêt des 13-17 ans pour des séjours à l'étranger se confirme. Sont à déplorer quatre agressions sexuelles, dont deux ont donné lieu à un dépôt de plainte et à la saisie du procureur. Quatre renvois disciplinaires ont également eu lieu.

Ont été recensés 68 mineurs et 3 adultes contaminés par la Covid, surtout durant les séjours en Grèce et à Morzine en juillet.

L'alimentation, avec notamment la loi EGALIM, va occuper une place prépondérante au sein des séjours, avec de nouvelles pratiques.

Les recrutements s'avèrent compliqués, avec une pénurie de personnel dans ce secteur d'activités. Seront donc priorisés les enseignants et les étudiants. 8 contrôles Jeunesse et Sports ont eu lieu. Il faut saluer le DRH et PSPP venus soutenir et accompagner les équipes lors des opérations de convoyage.

Les séjours d'hiver 2022 ont enregistré l'accueil de 701 mineurs, soit un taux de fréquentation de 86 %. Très peu de cas positifs Covid ont été rencontrés. Des tests ont été exigés avant de partir, il a fallu remplacer quatre encadrants, la première semaine, entre le samedi midi et le dimanche matin. Au titre de l'été 2022, au 15 mars, 2 348 inscrits ont été recensés. Les chiffres de l'été 2021 seront probablement dépassés. De nouvelles destinations ont été ouvertes, comme Chypre ou la Finlande.

La transition numérique a été réussie, avec le changement de l'ensemble des outils. En 2022, a été adopté un nouveau plan de relance social et solidaire, à l'identique de celui de 2021. Le CGCV profite également de la période électorale pour porter une pétition sur la création d'un Pass colo de 300 euros, utilisable aussi bien pour les colonies que sur les voyages scolaires éducatifs. La crise mondiale et l'inflation constituent des sujets d'inquiétude, avec des augmentations tarifaires pour les autocars de 15 à 20 %, pour les hébergements de 8 à 10 %, mais aussi pour l'alimentation, sans parler des dépenses énergétiques. Heureusement, l'administration a donné de la visibilité dès le mois de décembre sur le montant de la subvention de fonctionnement 2022. Le CGCV a également été référencé opérateur social par la CNAF, grâce à ses partenariats avec la Croix-Rouge, Emmaüs ou le Secours Catholique, mais aussi du fait de l'accueil de réfugiés d'Afrique et d'Orient dans les

centres de l'Etat, de SDF Covid positif, ou encore de réfugiés ukrainiens.

La principale difficulté concerne la commercialisation des centres de l'Etat à travers les voyages scolaires éducatifs. Un partenariat a également été signé avec la Fondation Jean Moulin, du Ministère de l'Intérieur, ainsi qu'avec la SRIAS Hauts-de-France. L'association a revalorisé les salaires de 2,3 %, avec une prime d'ancienneté annuelle. Si les résultats budgétaires le permettent, un coup de pouce supplémentaire sera envisagé.

Enfin, le CGCV est déjà engagé avec l'administration sur le renouvellement de la CPO 2023-2026, qui devra tenir compte des charges fixes, tout en maintenant l'accessibilité sociale.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) souhaite récupérer les modèles de convention pour la SRIAS, la SRIAS Bretagne ne parvenant pas à signer la sienne. Elle s'enquiert par ailleurs des stagiaires BAFA.

M. Stéphane SUTEAU (président du CGCV) pense que la SRIAS Bretagne passe par un marché public et non par un conventionnement. Le Conseil d'administration du CGCV a décidé qu'il ne répondrait pas à une consultation publique.

En ce qui concerne les stagiaires BAFA, le stage est organisé durant les vacances de Toussaint à la Tranche-sur-Mer. Les inscriptions étaient engagées, il doit rester une dizaine de places. Ces stagiaires, à la recherche d'un stage pratique, sont employés très facilement. Le Gouvernement semble avoir pris la mesure de la pénurie d'encadrants, même si les mesures mises en place restent encore insuffisantes. Il faudrait créer un statut de l'animation volontaire.

M. Pascal WEST (FO) constate que le CGCV gère, depuis des années, de manière admirable, le séjour des enfants, même en pleine pandémie. Une négociation va être menée pour renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs pour le CGCV. Il va falloir qu'il puisse continuer à évoluer et que l'administration prenne en compte toutes ses réalisations lors des négociations à venir.

Mme Anne AMSON (cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail) salue au nom de l'administration le travail et le professionnalisme du CGCV, y compris sur ses aspects plus administratifs. Il s'agit de sincères remerciements pour l'investissement et l'engagement démontrés durant ces périodes difficiles. Le déroulement des négociations à venir n'occasionne aucune inquiétude sur le fait que les différents acteurs parviendront à un accord.

9) Point FNASCE

Mme Michèle JOSSIER (FNASCE) rend hommage, en préambule, à l'ancien président de la FNASCE décédé.

L'année 2022 se caractérise par une reprise progressive des activités. Le travail hybride impose de réfléchir à de nouvelles organisations. Il n'est, en effet, plus envisageable de maintenir des permanences comme autrefois. Un des objectifs de l'année sera donc de redynamiser le mouvement et de reconquérir des adhérents.

L'association a perdu de nombreux adhérents, mais également des bénévoles. Les publics se transforment, avec plus de consommateurs que de consommateurs.

2022 sera également marquée par une manifestation innovante, qui aura lieu le week-end de l'Ascension, sur le site du CGCV à Longeville sur mer. Il était important pour la FNASCE de proposer un partenariat avec le CGCV. Cette manifestation se veut à destination de toutes les familles. L'objectif est de réunir environ 200 personnes autour d'activités extérieures et intérieures, avec un tarif extrêmement préférentiel (30 euros par personne pour 4 jours).

Il est aussi prévu l'acquisition et la mise en place de nouveaux logiciels, afin de faciliter la gestion des adhérents et des unités d'accueil. Ce chantier, très important, est déjà bien engagé. L'objectif est de le terminer au 31 décembre 2022, l'idée étant de mettre en place un tarif différencié sur la participation financière des personnes bénéficiant des unités d'accueil, quelle que soit la nature de l'unité d'accueil. Ce tarif différencié serait basé sur le quotient familial, avec un échelonnement de probablement six niveaux de tarifs. Un travail est, par ailleurs, engagé sur la mise à jour du site Internet, avec de nouveaux outils de communication. Il faut espérer que la bascule s'opère aussi bien que celle du CGCV.

Enfin, il est important de remercier l'administration pour son accompagnement, notamment pour le maintien de son soutien financier dans le cadre de la dotation de fonctionnement. Des négociations vont également s'enclencher pour la future CPO 2023-2026. L'année 2022 sera donc riche en activités.

La FNASCE reste en attente de la note concernant l'arbre de Noël 2022. De nombreux départements ont besoin de savoir qu'ils peuvent enclencher des réservations de spectacles, de salles.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) remercie le CGCV et la FNASCE, partenaires historiques du ministère, et salue le travail accompli. Aucune note n'est prévue concernant l'arbre de Noël. Ce point a été évoqué lors du groupe de travail action sociale DDI vendredi 25 mars. La mutualisation de l'arbre de Noël au niveau local reposera uniquement sur de la concertation. Les dispositions décidées en 2021 s'appliqueront donc en 2022.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) se demande si l'information concernant le week-end de l'Ascension a bien été diffusée.

Mme Michèle JOSSIER (FNASCE) le confirme. Le problème de communication auprès des adhérents constitue cependant un des écueils sur lesquels doit maintenant travailler le mouvement.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) estime par ailleurs qu'il est parfois difficile de faire preuve de concertation, localement, sur le sujet des arbres de Noël. Il n'est pas question d'attendre quoi que ce soit avant d'enclencher des réservations, il importe de faire preuve de volontarisme. Les arbres de Noël ne concernent jamais un seul service, mais se déroulent généralement avec les agents des autres services présents dans le périmètre du département.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU explique qu'il a bien été donné comme consigne de se lancer dans l'organisation des arbres de Noël. Si des difficultés émergent localement, il faut les faire remonter.

M. Pascal WEST (FO) confirme que le sujet a été évoqué lors du groupe de travail DDI. FO se déclare rassuré par le Ministère de l'Intérieur qui se positionne comme un accompagnant des initiatives locales. Il est hors de question d'imposer quoi que ce soit, les CLAS gardent pour le moment la maîtrise de l'organisation de l'arbre de Noël.

10) Point CAS, avancement du prêt « études »

M. Franck ROBERT (président du CCAS) propose, au regard de l'heure, d'aborder uniquement le sujet du prêt « études » et de présenter le bilan du CAS au prochain CCAS.

M. André CHAVAROT (président du CAS) explique que le Bureau du CAS a refait le point sur ce prêt « études », ce qui a permis d'avaliser la note méthodologique préparée par la DRH. Cette note est en cours d'ajustement sur quelques éléments particuliers, notamment sur la définition du rôle des pilotes pour chacune des trois régions concernées. Ce prêt devrait pouvoir être mis en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2022, avec une action d'information au préalable. La DRH envisage une réunion avec des représentants de chacune des trois régions.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) précise que ce prêt concernera trois régions expérimentatrices, en l'occurrence les DREAL Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est et AURA. Ces DREAL ont donné leur accord. Une réunion est prévue afin de préparer avec elles la mise en place à titre expérimental.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) s'enquiert des participants à cette réunion, sachant qu'aucun aspect financier n'est engagé au niveau de la DREAL.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP) indique que seront présents les DREAL adjoints, ainsi que certainement le service social local, de manière à pouvoir préparer au mieux cette expérimentation. Les CRCAS ne seront pas invitées, à ce stade.

11) Point prêt amélioration habitat

M. Raphaël DUFAU (chef du bureau des prestations d'actions sociale) explique que ce projet de prêt a été présenté à la commission restauration-logement. Pour mémoire, ce projet avait été demandé par les organisations syndicales en CCAS. Un état des lieux a été réalisé, avec l'appui d'une collègue chargée de mission, spécifiquement dédiée à ce sujet, madame Anne Guillabert.

Six administrations proposent des prêts en rapport avec des questions d'amélioration de l'habitat. Le plus intéressant semble être celui proposé par la Fondation du ministère de la Justice. Cette dernière a créé, depuis une douzaine d'années, un prêt d'amélioration de l'habitat, dit prêt à visée écologique.

A également été réalisé un état des lieux des dispositifs de droit commun existant, ce

qui a permis d'aboutir à un projet de guide des aides au logement, à jour, qui pourra être prochainement diffusé. Il existe des aides comme Ma Prime Rénov ou Eco PTZ. Ces dernières ont trait à des travaux d'une certaine ampleur, concernant souvent la remise en état de l'ensemble du logement par un professionnel agréé, reconnu garant de l'environnement, ce qui exclut des travaux pouvant être réalisés directement par le salarié, avec des résultats devant être quantifiés en matière d'économies d'énergie. La crise sanitaire et ses périodes de confinement ont abouti à une réappropriation de leur logement par l'ensemble des populations.

Le projet de prêt repose sur une liste de travaux éligibles ayant trait soit aux économies d'énergie, soit à des problématiques en lien avec la protection de l'environnement, soit à l'assainissement non collectif. Il est nécessaire de fournir une facture ou un devis acquitté. Il serait pertinent de pouvoir expérimenter ce type de prêt, avant une généralisation éventuelle, afin de voir s'il trouve son public, ce qu'il représente en matière de gestion, et évidemment son impact financier.

En matière de gestion, il faudrait sans doute essayer de simplifier la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande de prêt. Par ailleurs, il est proposé de mettre en place ce prêt accessible aux agents du Ministère, ainsi qu'aux retraités, qu'ils soient propriétaires ou locataires, soumis à condition de ressources, avec un taux d'endettement maximum à 33 %. Le prêt serait d'un montant de 3 000 euros, remboursable sur 36 mois, avec un taux d'intérêt à 0 %, et cumulable avec d'autres dispositifs.

M. Pascal WEST (FO) se déclare tout à fait favorable à ce qu'un nouveau prêt soit mis en place au sein du ministère. FO avait proposé un dispositif plus allégé, sans condition d'utilisation. Il est important de simplifier au maximum les procédures. Il serait intéressant que le CAS puisse se positionner comme le futur gestionnaire de ce prêt. Il faudrait également pouvoir remonter le plafond de 3 000 euros, par exemple jusqu'à 5 000 euros, les montants étant souvent bien plus importants en matière de travaux.

Enfin, pour lui, il n'est peut-être pas nécessaire de passer par une phase d'expérimentation avant de lancer ce prêt sur l'ensemble du territoire. En extrapolant les données du ministère de la Justice, moins d'une centaine de demandes devra être traitée chaque année. Il sera aussi important de tirer un bilan, à six mois et à un an, afin de vérifier que ce prêt réponde bien aux besoins des agents, et de voir s'il n'est pas pertinent d'élargir le champ des travaux éligibles sur ce type de prêt.

M. Raphaël DUFAU (chef du bureau des prestations d'action sociale) précise qu'une expérimentation est prévue, puisqu'il s'agit d'un nouveau prêt.

M. Yoan MARSANNE (CFDT) s'intéresse aux bénéficiaires de ce prêt, dont les fonctionnaires en position de détachement sont exclus, et se demande si le cas d'un agent ayant obtenu un prêt, puis partant en détachement, a été réfléchi.

M. Raphaël DUFAU (chef du bureau des prestations d'action sociale) explique qu'ont été reprises les conditions relatives aux agents pouvant bénéficier d'un prêt du CAS. Est donc considérée la situation à la date où le CAS statue sur la demande de prêt. Si la situation évolue, l'agent continue à rembourser son prêt, même s'il est parti en détachement sortant.

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) ne comprend pas le concept « d'expérimentation nationale ». Il serait pertinent d'élever le plafond à 5 000 euros et d'ouvrir le champ des travaux éligibles à l'électroménager. Par ailleurs, les détails de l'agenda de lancement de ce nouveau prêt restent encore flous, tout comme les aspects purement pratiques en matière de gestion des dossiers.

Mme Anne GUILLABERT (chargée de mission) ajoute que les entrepreneurs s'avèrent parfaitement capables d'établir des devis correspondant aux subventions pour lesquelles leurs travaux sont éligibles.

M. Jacques DOTU (FO) remarque que le prêt permet aussi de réaliser soi-même les travaux. S'il faut fournir une liste de matériaux compatibles avec le dossier, ce dernier ne sera jamais instruit dans les temps. Il est important de faire preuve de souplesse, à tous les niveaux.

Mme Anne GUILLABERT (chargée de mission) précise que n'ont pas été listés des matériaux mais des types de travaux. Il s'agit de travaux cités dans les prêts de la Fondation d'Aguesseau pour le ministère de la Justice, accordés depuis 12 ans. Aucune difficulté particulière n'a été signalée pour les octroyer. L'instruction prend généralement 30 minutes par prêt.

Mme Nadine COMTE (UNSA) juge également le montant du prêt insuffisant, par rapport aux travaux pouvant être menés.

Mme Anne GUILLABERT (chargée de mission) explique que les prêts de la Fondation d'Aguesseau se montaient originellement à 1 500 euros. Ils ont été passés à 2 000 euros, les agents n'empruntant pas plus. Il a donc été décidé d'aligner le montant sur les plafonds des autres prêts du CAS.

Mme Anne AMSON (cheffe de service du développement professionnel et des conditions de travail), ne donne pas de calendrier mais assure que l'objectif est de mettre en place ce prêt le plus rapidement possible. Il faut remarquer, pour le Ministère de la Transition Ecologique, la pertinence de proposer un prêt pour la transition écologique. Tirer un bilan, à six mois ou à un an, permettra de s'interroger sur le montant du prêt. Le plafond est pour l'instant fixé à 3 000 euros, avec une simplification des justificatifs.

Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA (FO) se demande si le fonds de roulement du CAS est assez important pour absorber les prêts.

M. André CHAVAROT (président du CAS) pense qu'il est nécessaire de se poser différentes questions. Tout d'abord, il faut s'intéresser à la capacité du CAS de gérer des dossiers plus compliqués que les dossiers habituels. Aucun agent du CAS n'est en capacité de valider les conséquences techniques d'une décision d'achat d'un matériau donné. Si le CAS est amené à gérer ce prêt, il faut que les justificatifs demandés soient aussi simples que possible sur le plan technique, sans ambiguïté susceptible de causer des retards dans l'instruction.

Il est difficile, même en extrapolant les données de la Fondation d'Aguesseau,

d'estimer exactement le nombre d'agents pouvant faire appel à ce prêt. L'expérimentation proposée paraît donc pertinente, même s'il serait préférable de la mener sur deux ou trois régions plutôt qu'au niveau national, afin de voir l'ampleur de la demande et tester les éventuelles difficultés en matière de gestion des dossiers.

Mme Marie-Paule DUBUS-CHAVANIS (CGT) signale que les prix des matériaux ont connu une augmentation de plus de 18 %. Avec la hausse des coûts de l'énergie, il risque d'arriver de nombreuses demandes d'agents désireux de faire isoler leur logement. Le plafond des 5 000 euros s'avère donc justifié.

M. Pascal WEST (FO) souhaite que ce nouveau prêt soit accessible le plus rapidement possible, dans l'intérêt des agents. L'expérimentation doit se réaliser sur la France entière. La Fondation d'Aguesseau a mis en place ce prêt depuis 12 ans, elle dispose d'une expérience en la matière, avec 30 minutes en moyenne pour l'instruction d'un dossier. Il faudrait que le CAS puisse s'approprier ce nouveau prêt, afin de contrer la chute du nombre de prêts gérés.

M. André CHAVAROT (président du CAS) espère que les mesures prises un an auparavant pour relever les plafonds des prêts actuels commenceront à porter un effet notable. Il est aussi à souhaiter que le nouveau prêt « études » porte également ses fruits, avec des montants supérieurs à ceux des actuels prêts « décohabitation ». Par ailleurs, ce prêt, mis en place depuis plus de dix ans par le Ministère de la Justice, n'a connu qu'un succès très relatif, ce qui s'avère finalement assez inquiétant.

M. Jacques DOTU (FO) entend ces inquiétudes, mais juge que le CAS devrait faire preuve de plus d'audace.

M. André CHAVAROT (président du CAS) ne peut laisser dire que le CAS manque d'ardeur. Il est prêt à s'engager dès que nécessaire, sans frilosité particulière. Il faut néanmoins comprendre les probables difficultés de gestion de ce prêt nouveau, d'une nature différente, sur le plan technique, de tous ceux actuellement proposés. Une expérimentation géographiquement limitée paraît également nécessaire pour éviter tout risque de débordement financier, même si la trésorerie reste solide, à près d'un million d'euros.

M. Jacques DOTU (FO) estime que, si le nombre de prêts continue à diminuer, le risque est de voir questionnée l'utilité du CAS.

M. Pascal WEST (FO) ajoute que le nombre de prêts reçus par le ministère de la Justice n'a pas connu une augmentation exponentielle, il faut donc lancer cette expérimentation au niveau national, quitte à la réajuster au bout d'un an.

Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU (sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions) souhaite préciser que les dossiers ont été préparés de telle sorte qu'aucune instruction technique ne soit nécessaire.

12) Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

M. Franck ROBERT (président du CCAS) clôture la séance à 18 heures 50.

LISTE DE DIFFUSION

Les représentants du personnel

Au titre de la CGT :

M. Franck ROBERT, président du CCAS et de la commission n° 1 ;
M. Christian MAHUT ;
M. Patrice LONGÉ, président de la commission n° 2 ;
M. Christian JACQUEMARD ;
Mme Marie-Paule DUBUS-CHAVANIS
Mme Barbara ROUSSAUD
Mme Jocelyne PELÉ,
M. Michaël ROUX ;
M. Laurent LANOÉ ;
Mme Bernadette COIGNAT.

Au titre de FO :

M. Pascal WEST, secrétaire du CCAS ;
Mme Anne DELAROQUE ;
M. Jacques DOTU, président de la commission n° 3;
Mme Françoise LEFÈVRE ;
Mme Stéphanie FERRARI-PAILLET ;
Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA ;
Mme Caroline FOREST ;
M. Serge GRIMAUD.

Au titre de l'UNSA :

M. Franck MAZET, président de la commission no 5 ;
Mme Nadine COMTE ;
Mme Marielle CUNY ;
M. Christian MALGARINI ;
Mme Annie HUYGHE.

Au titre de la CFDT :

Mme Maryline GROSROYAT, présidente de la commission n° 4 ;
M. Éric TAVERNIER ;
M. Yoan MARSANNE ;
Mme Martine LE GOUIC PROVOOST.

Au titre de la FSU :

M. Romain ARCANGELI.

Les représentants des partenaires de l'action sociale :

M. Stéphane SUTEAU, président du CGCV ;
M. Dominique JARDIN, vice-président du CGCV ;
Mme Michèle JOSSIER, présidente de la FNASCE ;
M. Stéphane VACHET, FNASCE ;
M. André CHAVAROT, président du Comité d'aide sociale (CAS) ;
M. François GODLEWSKI, vice-président du CAS.

Les représentants de l'administration :

M. Jacques CLÉMENT, directeur des ressources humaines ;
Mme Anne AMSON, cheffe de service du développement professionnel et des conditions de travail, DRH/D ;
M. Pierre ROUX, adjoint à la cheffe du service du développement professionnel et des conditions de travail ;
Mme Isabelle PALUD-GOUESCLOU, sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;
Mme Nathalie DEGRYSE, adjointe à la sous-directrice des politiques sociales, de la prévention et des pensions PSPP ;
Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche ouest
M. Jean-Pascal BIARD, directeur adjoint DREAL Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Marion BAUD, cheffe du bureau de l'appui aux services et de la veille sociale RS3 ;
M. Didier BORREL, directeur adjoint - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
M. Julien CUSTOT, directeur adjoint DREAL Pays de Loire ;
M. Raphaël DUFAU, chef du bureau PSPP2 ;

Mme Katia SANSONE, cheffe du bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2 ;
Mme Tatia BOISSIERE-MARCOU, adjointe à la cheffe du bureau de l'action médico-sociale et de la prévention – SG/DRH/CRHAC2 ;

Les représentantes du service social :

Mme Corinne GRUSZKA, conseillère technique nationale, cheffe de pôle service social au bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés PSPP1 ;

Mme Hélène POITOUT LAIRD, CTSS, DREAL Bourgogne Franche-Comté.

Déclaration liminaire de la CGT

Mme Jocelyne PELÉ (CGT) procède à la lecture d'une déclaration liminaire :

« Monsieur le Président,

Madame la représentante du Directeur des Ressources Humaines,

Mesdames et Messieurs,

Chers camarades,

Alors que le contexte anxiogène lié à la crise sanitaire et à sa gestion chaotique par le gouvernement est toujours bien présent, c'est la sidération qui a frappé l'ensemble des populations du continent européen et au-delà, avec la guerre d'invasion lancée par le président russe contre le peuple ukrainien, le 24 février.

La CGT condamne cette agression sans réserve et, comme elle l'a toujours fait, elle condamne aussi les menées impérialistes des grandes puissances, l'irresponsabilité des dirigeants qui font le choix des armes plutôt que du dialogue, et des cadres d'alliance militaire dont l'OTAN, qui représentent une menace permanente pour la paix. Face à une guerre qui une fois encore, se traduit par des morts, des civils contraints à la fuite et à l'exil, des destructions et des reculs démocratiques et sociaux, la CGT est aux côtés des travailleuses et travailleurs d'Ukraine, de leurs familles et de leurs organisations syndicales. Elle est aussi aux côtés des travailleuses et travailleurs et des organisations syndicales de tous les pays qui sont déjà ou seront rapidement impactés par cette guerre.

Les actions de solidarité à la fois pour les familles ukrainiennes, mais aussi pour tous les civils qui fuient la guerre, quel que soit leur origine, religion ou couleur de peau et au-delà, pour tous les migrants concernés par d'autres conflits, ou qui fuient la misère dans leur pays et notamment les jeunes mineurs non accompagnés, sont une réalité dans notre pays, et nos collègues, associations et syndicats y prennent leur part et doivent trouver le soutien des services.

La situation en France n'a fait que se dégrader ces derniers mois et donc bien avant la guerre en Ukraine, avec notamment une augmentation du coût de la vie, avec un rebond de l'inflation mettant en difficulté bon nombre de nos concitoyens et bien entendu beaucoup de nos collègues actifs et retraités et leurs familles. La spéculation des grands groupes qui utilisent tous les conflits et les pénuries de matières premières énergétiques et alimentaires, pour augmenter les prix et les profits de leurs actionnaires, s'ajoute à la politique des taxes uniformes décidées par les gouvernements successifs sur ces mêmes produits.

Et ce ne sont pas les « prime énergie » et autre « prime inflation », ou les mesures et annonces électorales applicables à 10 jours des élections présidentielles, voire après, en ce qui concerne le dégel non chiffré du point d'indice pour les fonctionnaires, qui seront suffisantes.

Dans ce contexte, il est donc plus que nécessaire que notre action sociale ministérielle et tous ses acteurs jouent pleinement leur rôle dans les services et que de nouvelles prestations pérennes soient mises en place, notamment par le biais d'une harmonisation par le haut, avec les prestations ministérielles existant dans d'autres ministères.

Madame, vous allez représenter le Directeur pour cette instance nationale représentative des personnels du MTE qu'est le CCAS de ce jour, mais pour la CGT, l'absence du Directeur ajoutée au fait qu'aucun Secrétaire Général et aucun Ministre n'ait jamais participé au CCAS, confirment que les priorités sont toujours ailleurs que pour ce domaine de l'action sociale en direction des personnels actifs et retraités et de leurs familles et accessoirement, pour leurs représentants et les partenaires de l'action

sociale ministérielle. Cela signifie aussi qu'aucune décision ne sera validée lors de ce CCAS, si elle ne correspond pas exactement aux termes discutés en amont. Cela ne correspond pas à notre vision de ce que vous appelez le « dialogue social », et le CCAS ne doit pas être une chambre d'enregistrement des discussions antérieures, mais bien une instance où les arguments avancés peuvent déboucher sur des modifications, permettant de mieux répondre aux attentes des personnels en matière d'action sociale.

Par ailleurs, une nouvelle fois, la CGT regrette que le CCAS doive se tenir sur une après-midi, avec le risque que les 11 points prévus à l'ordre du jour ne soient pas débattus.

Nous insistons pour que le CGCV puisse présenter son action au bénéfice des enfants et adolescents, après les éventuelles réponses de l'administration aux déclarations liminaires et l'approbation du PV du CCAS du 25 novembre 2021.

Nous souhaitons également rendre hommage à nos camarades Luc DECARRIERE, ancien secrétaire du CCAS et Max MARCOLINI, ancien président de la FNASCE, décédés en janvier 2022 et qui ont œuvré de longues années pour l'action sociale au sein de notre ministère.

Merci à eux pour leur engagement au sein de notre instance et auprès des agents. Nous avons une pensée pour leurs familles.

Nous posons une nouvelle fois la question de l'avenir de l'action sociale ministérielle au sein du CCAS, des CRCAS et des CLAS dans le cadre de la mise en place des CSA à compter de 2023. Lors du CCAS de novembre 2021, vous promettiez la sortie imminente de la note technique modifiée, puis nous avons appris en ce début d'année, qu'elle ne sortirait plus, compte tenu du lancement d'un chantier de refonte de notre action sociale.

Dans un dialogue social de qualité, il serait judicieux et honnête de votre part de nous parler de cette fameuse refonte de l'action sociale. Drôle de manière de faire ! Nous souhaitons avoir des précisions sur ce chantier, nous demandons de travailler dans la transparence non seulement avec les fédérations syndicales mais aussi au sein du prochain CCAS.

Sur l'harmonisation des subventions-repas des personnels des DIR et des DIRM, le DRH a annoncé le 21 février lors d'une entrevue de la CGT avec la conseillère sociale de la ministre, qu'une enquête allait être lancée afin de connaître le nombre d'agents concernés travaillant dans des sites éloignés, et avoir une estimation budgétaire. Aujourd'hui, rien n'est encore lancé...alors qu'il est plus qu'urgent d'aboutir sur ce sujet car comme déjà évoqué, une très grande majorité d'agents exerçant des missions sur les routes et dans le secteur maritime et des phares et balises, se trouvent éloignés de restaurants leur permettant de bénéficier de la première étape d'harmonisation. Nous n'oublions pas que trois agents ont perdu la vie au travail, ces 3 derniers mois. Leurs collègues continuent à risquer la leur tous les jours, sans reconnaissance de la dangerosité et de la pénibilité de leur travail. Le bénéfice de cette harmonisation complète, serait pour eux, un signe positif que notre ministère se préoccupe de leurs conditions de travail dont la restauration ; Il est inadmissible, qu'en 2022, des agents mangent dans les fourgons de travail.

Vous voulez être exemplaire avec une restauration de qualité et équilibrée en prônant le bio, l'application des lois Egalim et Climat et Résilience dans les restaurants administratifs du MTE, mais il faut aussi que le MTE soit exemplaire pour traiter l'ensemble de ses personnels de manière équitable en finançant, sur ses propres crédits, une harmonisation complète avec une subvention complémentaire, y compris pour les sites isolés, notamment en DIR et en DIRM.

La CGT prend acte avec satisfaction que la revendication portée depuis de nombreuses années dans cette instance, aboutisse en 2022 par la mise en place (à titre d'expérimentation dans 3 régions), d'un nouveau prêt dédié aux travaux et fournitures de matériaux, pour l'amélioration de l'habitat des agents actifs et retraités, avec un objectif de réduction des dépenses énergétiques.

La CGT souhaite que ce prêt puisse aller jusqu'à 5000 euros et qu'il intègre les achats d'électro-ménager de classe A.

La transformation du « prêt décohabitation » en « prêt études », sans nécessité pour le jeune de quitter le logement de l'agent, est aussi une bonne décision actée par le Comité d'Aide Sociale et la CGT souhaite que l'expérimentation soit lancée rapidement dans les régions Nouvelle Aquitaine, Grand Est et Auvergne Rhône Alpes, en concertation avec les CRCAS concernées.

A l'ordre du jour de ce CCAS, nous devons examiner le projet de fiche concernant les modalités d'organisation de mini-séjours pour les enfants d'agents, proposés par les CLAS, avec le CGCV comme prestataire.

La CGT souhaite que la commission « actions collectives » du CCAS complète son analyse sur le financement de ces mini-séjours, qui vont impacter fortement les crédits d'initiative locale, et que la DRH s'engage sur un complément de budget pour atteindre 1 million d'euros pour les CIL pour 2023. La participation des familles, compte-tenu que cette action concerne les ayants-droits et pas les agents, pourrait être envisagée mais devrait être réduite au minimum et l'organisation devrait être proposée au niveau des CRCAS et permettre aux CLAS des petits services de les proposer à leurs agents. Par ailleurs, lors du groupe de travail « action sociale des DDI », enfin convoqué en catastrophe par le ministère de l'Intérieur le 25 mars, la CGT a déploré l'absence de documents de travail et a demandé que 2 nouvelles réunions aient lieu rapidement ; l'une sur le domaine de la restauration collective compte-tenu du transfert des crédits (harmonisation avec actualisation du montant des subventions par département, nouvelles conventions, titres-restaurants sur sites éloignés ...), et l'autre, sur l'ensemble des prestations d'action sociale existant dans chaque ministère, en vue d'une harmonisation.

La CGT a demandé au cabinet de la Ministre, qu'un travail soit rapidement effectué pour améliorer les prestations liées à la petite enfance et particulièrement que soit proposé :

- une participation au surcoût lié aux gardes d'enfants des agents travaillant en horaires atypiques (cf ministère des armées et ministère de l'intérieur)
- un CESU complémentaire pour les gardes d'enfants de 6 à 12 ans en sus du CESU DGAFP de 0 à 6 ans (cf ministères sociaux et ministère des finances).

La CGT souhaite que ces mesures concrètes viennent donner du corps à la charte égalité professionnelle en facilitant la vie des familles et la vie professionnelle des agentes, aujourd'hui encore davantage impactées, qui pourraient notamment, davantage suivre des formations éloignées en ayant un dispositif de garde mieux financé.

La CGT a rappelé que dans certains départements, le rôle des SGC-D et leurs relations avec les structures d'action sociale dans les DDI et principalement les CLAS, outrepassent les textes réglementaires et, en présence de la sous-directrice des politiques sociales du MTE, a demandé qu'un rappel soit fait, en relation avec le MI, afin de permettre aux présidents de CLAS d'exercer leur mandat ; ceux-ci doivent être destinataires des tableaux de consommation de crédits d'action sociale, et doivent pouvoir décider de l'organisation des arbres de Noël, le cas échéant avec les ASCE, sans avoir de pression des préfectures pour une organisation commune. En effet, cela

concerne des crédits d'action sociale ministérielle et les SGCD sont prestataires de service, mais en aucun cas, décideurs, à la place des directions des DDI et des assemblées plénières des CLAS.

La CGT constate des difficultés récurrentes dans les actes de gestion sur la situation administrative et financière des agents, qui entraînent des demandes d'aides matérielles pour pallier au non-versement de primes, voire de salaires. Elle demande qu'un dispositif de suivi des situations notamment d'agents en congé de longue maladie ou de longue durée, soit mis en place en relation avec les SGCD et qu'une information aux services et aux agents soit faite sur le fonctionnement des nouvelles commissions médicales et sur la désignation des représentants du personnel, qui doit passer par les élus en CAP.

Elle demande également qu'une information soit faite sur les dysfonctionnements liés aux DRFIP, lors du versement de la participation financière de 15 € bruts pour la protection sociale complémentaire, indûment amputée de 0,50 € en cas de jour de carence.

Tous les agents concernés doivent voir leur situation régularisée sur la paye d'avril.

Le suivi du protocole concernant le référencement attribué à la MGEN, montre une augmentation du nombre d'adhérents au contrat mais celui-ci reste à un chiffre très bas, puisque seules 3 437 personnes sont couvertes par celui-ci.

Quel impact sur le versement par le MTE de la participation pour les transferts de solidarité ?

La CGT demande quand les discussions seront engagées au sein du MTE et quand les agents pourront connaître le calendrier précis et les modalités de passage d'un contrat à l'autre ou d'adhésion à un nouveau contrat pour bénéficier des mesures mises en place par la Fonction Publique, pour la PSC.

Enfin, les retraités du MTE comme ceux de toute la Fonction Publique et du secteur privé, manifestaient le 24 mars pour ne pas être les oubliés des mesures de pouvoir d'achat, et réclamer une augmentation des pensions. Ils sont également toujours en attente d'un dispositif pérenne d'information sur leurs droits en matière d'action sociale et de suivi médical post-professionnel ».

Déclaration liminaire de FO

M. Pascal WEST (FO) procède à la lecture d'une déclaration liminaire :

« Cher(e)s camarades, Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Directeur des Ressources humaines,

En propos liminaire, FO souhaite rendre un vibrant hommage à notre Camarade et militant FO, Luc Decarrière qui nous a quittés le 19 janvier dernier. Il restera un acteur de référence pour notre organisation syndicale, et au-delà, au titre des combats menés et à poursuivre pour nos actions sociales ministérielle et interministérielle.

La pandémie toujours bien présente, la perte de pouvoir d'achat bien réelle, l'inflation galopante sur deux éléments majeurs constitués par les produits alimentaires et les dépenses énergétiques, et la crise mondiale auront de forts impacts sur les conditions de vie et de travail de nos personnels. Il conviendrait donc que notre action sociale ministérielle amortisse ces futurs chocs par une revalorisation des prestations (taux) et l'adoption d'un plan de relance social afin d'accompagner la reprise (accès aux restaurants administratifs, aux vacances collectives et familiales, etc....).

Les chantiers d'harmonisation des processus RH « action sociale » à l'œuvre dans le périmètre de l'Administration territoriale de l'État sont lancés.

À l'instar du montant attribué en préfecture pour l'organisation de l'événement « arbre de Noël », FO demande une revalorisation de la prestation de 40 à 44 € par enfant de moins de 13 ans. Au vu des consommations des années précédentes sur la politique en faveur des enfants, cette hausse aurait un impact budgétaire de 200 000 € maximum pour notre budget d'action sociale.

Dans le cadre d'un projet d'arbre de Noël mutualisé, cette réévaluation permettra à chaque administration qui ne dispose actuellement pas de la même enveloppe de ne plus faire des choix économiques.

FO souhaite aborder à présent le futur de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Lyon (ALSH).

Cette structure, sous format associatif, est désormais dirigée par certains parents dont les enfants sont accueillis au sein de ce centre. L'ancien directeur de l'accueil, agent du pôle ministériel mis à disposition et ayant fait valoir ses droits à la retraite en juin 2021, assurait principalement le fonctionnement de la structure en lien avec la DREAL. Cette dernière direction finançait une grande partie des dépenses de fonctionnement (loyer) et subventionnait l'association. Depuis 2021, la DREAL a souhaité se désengager de ces dépenses, mais soutient financièrement l'association dans le cadre d'une subvention de l'action sociale du MTE et d'une convention.

Le centre, situé en plein centre-ville de Lyon, accueille en moyenne 40 enfants de 3 à 12 ans, avec un maximum de 45 places. Depuis 4 ans, l'accueil a toujours été supérieur à 38 enfants et 80 % des enfants sont issus de parents travaillant majoritairement en DREAL, DDT et DIR. Suite à la remise à plat de la structure, la DREAL qui assurait jusqu'en 2021 le paiement du loyer et des frais nécessaires à l'entretien, a demandé à Grand Lyon Habitat de transférer le bail vers l'association.

Le bailleur demande un garant à hauteur de 60 K€. À ce jour, la DREAL ainsi que la

banque de l'association refusent de se porter garant. Suite à des échanges associant la DRH, la DREAL et l'association gestionnaire, en fin d'année 2021, la DREAL a décidé de conserver le bail immobilier jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022. Si aucune solution n'est trouvée, la structure ne pourra pas reprendre le bail à la fin du mois de juin 2022 et devra fermer ses portes faute de locaux d'accueil.

Cette situation n'est pas acceptable et FO demande à ce que le MTE recherche une solution pérenne pour la structure d'accueil en se portant garant pour le nouveau bail et en maintenant la subvention ministérielle. Ce qui permettrait de poursuivre l'accueil de ces enfants au sein de l'ALSH de Lyon et de maintenir cette prestation socio-éducative.

Force Ouvrière, première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État a signé le 26 janvier dernier « l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État ».

Les avancées obtenues lors de la négociation avec le ministère de la transformation et de la Fonction publiques, dans laquelle FO a été partie prenante et force de propositions, ont permis d'aboutir à un accord-cadre nettement supérieur aux prestations minimales prévues par le code de la Sécurité sociale.

Avec un panier de soins de qualité, une solidarité intergénérationnelle indispensable, tous les agents de la fonction publique, actifs et retraités, fonctionnaires et contractuels, pourront bénéficier d'une couverture santé complémentaire. Leur reste à charge diminuera, car l'État employeur participera à hauteur de 50 % du coût du panier de soins.

Cet accord interministériel n'est qu'une base. Notre référencement avec la MGEN arrivera à échéance le 1 janvier 2026. FO sera fortement mobilisée dans les futures négociations à mener au sein de nos ministères pour aboutir à la signature d'un contrat collectif global qui améliorera et renforcera ainsi les besoins spécifiques à certains secteurs d'activité.

Le projet d'un nouveau prêt « Vert » est présenté lors du présent CCAS Plénier. Ce nouveau prêt à 0 % d'un montant de 3000 € se limitera aux travaux liés aux économies d'énergie et confort thermique. La revendication de FO pour la mise en place d'un nouveau prêt portait sur un prêt sans justificatifs d'utilisation. FO donne néanmoins un avis favorable à la mise en place de ce nouveau prêt, sous réserve :

- Qu'il soit étudié la possibilité d'une hausse du montant plafond à 5000€,
- Qu'un bilan soit conduit après 6 mois et 1 an pour s'assurer que ce prêt réponde bien aux attentes des agents et qu'il soit étudié un élargissement des travaux éligibles si cette prestation spécifique n'est pas suffisamment utilisée (acquisition gros électroménagers hyper économe, ...).
- Que le CAS puisse assurer la gestion de ce nouveau prêt.

C'est au printemps que les vacances estivales se préparent et nous souhaitons que les séjours collectifs et familiaux organisés par le CGCV et la FNASCE soient à la hauteur de l'engagement des acteurs de nos deux associations.

Merci à toutes et tous de votre attention. »

Déclaration liminaire de la CFDT

Mme Maryline GROSROYAT (CFDT) procède à la lecture d'une déclaration liminaire :
« Monsieur le Président, madame la représentante du DRH, mesdames, messieurs, chers collègues,

La CFDT a une pensée pour la famille et les proches de nos deux collègues, Luc Decarière et Max Marcolini, dont d'autres que nous aurons pu souligner la mémoire de manière plus circonstanciée que nous. Nous tenons néanmoins à souligner l'importance de leurs actions au service de l'action sociale de notre ministère.

Depuis 3 ans, la commission « animation » du CCAS a œuvré inlassablement en vue de la réécriture de la note technique qui préside à l'action sociale de notre ministère. Après avoir été bloquée de longs mois au motif de fumeuses arguties juridiques, sa sortie a été annulée sine die au motif de l'inscription à l'agenda social de la remise à plat de l'action sociale du MTE.

Alors que le ministère de l'Intérieur s'ingénie à récupérer l'action sociale dans les départements, la CFDT est plus qu'inquiète de cette manière de procéder et des tristes perspectives qu'elle suggère.

En attendant que cette soi-disant remise à plat soit mise en discussions, la CFDT s'abstiendra de tous commentaires sur les points à l'ordre du jour dans cette déclaration liminaire.

Merci de votre attention ! »